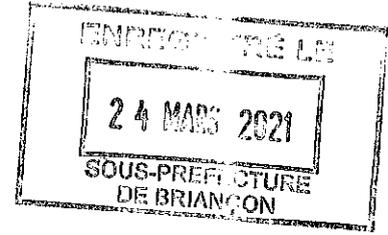




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2021



№ DEL 2021.03.10/37

Le **mercredi 10 mars 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème : Institution
et vie politique

Etaient présents :

Objet :

Règlement
intérieur du
conseil
municipal -
Complément à
l'Art.15

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Convocation :

Etaient représentés :

Date :

04 mars 2021

René MICHEL donnant pouvoir à Elisa FAURE
LASSERRE Brigitte donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
DAZIN Florian donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

Affichage :

04 mars 2021

Absents excusés :

René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN, Arnaud MURGIA

**Nombre de
membres du
conseil
municipal**

Absent :

Arnaud MURGIA

En exercice : 33

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

Présents : 29

**Nombre de
suffrage
exprimés : 32**

2021.03.10

Rapporteur

M. Richard NUSSBAUM

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L2312-1,
- VU** la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prise en son article 107 ;
- VU** les dispositions du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 ;
- VU** les dispositions de l'article 15 du règlement intérieur du Conseil municipal, adopté par délibération n°2020.12.09/168 ;

CONSIDERANT la nécessité de reprendre *stricto sensu* les mentions légales afférentes au champ du débat d'orientations budgétaires ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De compléter le règlement intérieur du Conseil municipal comme suit :

ARTICLE 15 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal, au sein duquel a lieu préalablement, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'assemblée débat sur la base d'un document précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, **les évolutions prévisionnelles des recettes et dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement**, l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, une présentation de la structure et de l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le D.O.B. est transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. »

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.03.10/37

PUBLIÉ LE :

24 MARS 2021

Le Maire
Arnaud MURGIA

Rapporteur

M. Richard NUSSBAUM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L2121-33 et L2121-21 ;

VU les statuts du Syndicat d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée ;

CONSIDERANT l'action du SICTIAM en faveur de l'amélioration du service public et de l'accélération de l'administration électronique ;

CONSIDERANT la nécessité de permettre la représentation de la Ville de Briançon au sein du Conseil d'administration du SICTIAM ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De désigner ses représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du SICTIAM comme suit :

Titulaire : M. Renaud PONS

Suppléante : Mme Marie SOUBRANE

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.03.10/38

PUBLIÉ LE

24 MARS 2021

Le Maire
Arnaud MURGIA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2021



DEL 2021.03.10/38

Le **mercredi 10 mars 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème :

**Institution et vie
politique**

Objet :

**Représentation
de la Ville au
Conseil
d'Administration
du SICTIAM**

Etaient présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Etaient représentés :

René MICHEL donnant pouvoir à Elisa FAURE
LASSERRE Brigitte donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
DAZIN Florian donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

Convocation :

Date :

04 mars 2021

Affichage :

04 mars 2021

**Nombre de
membres du
conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages
exprimés : 32**

Absents excusés :

René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN

Absent :

Arnaud MURGIA

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS